



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.20.045
portant sur

**L'attribution du marché public d'acquisition de défibrillateurs
connectés automatiques, l'installation, la formation et la
maintenance**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché en procédure adaptée est passé avec la société D-SECURITE GROUPE SAS pour l'acquisition de défibrillateurs connectés automatiques, l'installation, la formation et la maintenance pour un montant estimatif sur 4 ans de 41 003.00 € HT soit 49 203.60 € TTC.

Les prix du marché public sont traités à prix unitaires sur la base du bordereau des prix unitaires des quantités réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une période de 1 an reconductible 3 fois soit une durée maximale de 4 ans.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- La société D-SECURITE GROUPE

A Ingré, le **24 SEP. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'État le : **24 SEP. 2020**

Publié ou notifié-le : **24 SEP. 2020**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer**DC-20-045**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-09-24T16-54-05.00 (MI225460244)**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20200924-DC-20-045-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** attribution du marché public d'acquisition de défibrillateurs connectés automatiques, l'installation, la formation et la maintenance**Date de décision :** 24/09/2020**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.7. Dossier de passation de marché(s) signé(s) par l'exécutif ou son délégué auquel sont jointes les pièces de procédure :
- 1.1.7.5. qui n'est pas soumis à une obligation légale de publicité.

Acte : [DC.20.045 - Attribution MP défibrillateurs.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

PréparéDate **24/09/20** à **16:54**Par **LE TUMELIN Sylvie****Transmis**Date **24/09/20** à **16:54**Par **LE TUMELIN Sylvie****Accusé de réception**Date **24/09/20** à **17:00**